

Renseignements sur l'enfant participant

Prénom : _____ Nom : _____ Âge : _____

Téléphone : _____ Date de naissance : _____

Adresse : _____ Code postal : _____

Renseignements sur le parent

Prénom : _____ Nom : _____

Téléphone : _____ Courriel (obligatoire) : _____

Souhaitez-vous recevoir notre infolettre ? OUI NON Je suis déjà abonné

L'infolettre est un bulletin électronique, envoyé tous les jeudis, servant à tenir informer les citoyens sur les activités et autres sujets municipaux.

Pour les frais d'inscription : Carte de crédit : Visa Mastercard

de la carte _____ Exp. _____ Code _____

Signature : _____

Réservé à l'administration Montant : _____ \$ Initiales de l'employé : _____

Mode de paiement : _____

Modalités d'inscription et politique de remboursement

- Envoyez votre fiche d'inscription complétée à l'adresse courriel suivante : info@mont-blanc.quebec
- Pour toutes questions, s'adresser au Service des loisirs : animateur@mont-blanc.quebec ou 819 688-2161 p.2261
- Informations générales sur l'activité :**
Vendredi 8 novembre de 18h à 19h30
À la salle Bellevue, 64, rue de la Pisciculture.
S'adresse aux jeunes de 6 à 15 ans. ****Priorité aux citoyens**
Coût : 5 \$
- La priorité des inscriptions est faite aux résidents de la Municipalité.
- Si vous souhaitez faire le paiement par chèque, celui-ci doit être libellé au nom de la Municipalité de Mont-Blanc et daté avant le début du cours. Vous devez l'apporter avec votre fiche d'inscription à l'hôtel de ville pendant nos heures d'ouverture.
- Pour tout chèque sans provision, des frais d'administration de 25 \$ s'appliqueront. Un chèque certifié sera ensuite exigé.
- Cette activité requiert l'inscription d'un nombre minimum et d'un maximum de personnes. Le Service des loisirs se réserve le droit d'annuler l'activité, advenant le cas où celle-ci ne regroupe pas le nombre requis.
- La Municipalité s'engage à rembourser les frais d'inscription dans le cas d'une annulation d'activité de sa part.
- Si le participant annule son inscription avant le début de l'activité, il aura droit à un remboursement complet sous présentation d'un billet médical. Sans billet médical, 25 \$ de frais administratifs seront soustraits du remboursement.
- Aucun remboursement n'est accordé après le début de l'activité, sauf pour des raisons médicales. Dans ce cas, et sur présentation d'un billet médical, le remboursement se fait au prorata des cours non suivis. Le participant doit obligatoirement informer la Municipalité et non le responsable de l'activité, s'il désire annuler son inscription.